

Concours d'Elégance Véhicules anciens Montgothier 14 Juillet 2018

Rendez-vous le Samedi 14 Juillet 2018 à la mairie de Montgothier.
Sont admis au concours tous les véhicules de collection de plus de 30 ans
(immatriculés avant 1988).

Inscriptions : Gratuite

Possibilités de restauration sur place (Buvette, Sandwich).

Programme :

09:00 > 11:00 Accueil des véhicules et mise en place

11:00 > 14:00 Exposition des véhicules, Repas

14:30 > 17:00 Présentation des Véhicules

17:30 > 18:00 Remise des Prix

✂-----

Fiche d'inscription Concours d'Elégance de Montgothier Samedi 14 Juillet 2018 (À retourner avant le 10 Juillet 2018)

PARTICIPANT :

NOM :

PRENOM:

ADRESSE:

CODE POSTAL :

VILLE :

TEL : / / / / / / / / / / / / / / /

E-mail :

VEHICULE :

MARQUE :

MODELE :

ANNEE : / / / / / / / /

CARROSSERIE :

J'ai pris connaissance du règlement et j'en accepte toutes les modalités.

À retourner par courrier à Comité d'animation de Montgothier

Le Haut du Bourg 50540 Montgothier ou comitedanimation.montgothier@orange.fr

Fait à le Signature :

REGLEMENT DU CONCOURS

1 – ORGANISATION

Comité d'Animation de Montgothier

Tél : 0688168548 / comitedanimation.montgothier@orange.fr

2- DATE ET LIEU

Le Samedi 14 Juillet 2018 de 9h à 18h.

Montgothier 50540 Isigny le Buat

3- VEHICULES AUTORISES

Les véhicules de collection immatriculés pour la première fois en 1988.

4 - CATEGORIES ET NOTATION

Auto, Moto, Autres répartis en plusieurs catégories :

- avant 1940
- de 1941 à 1955
- de 1956 à 1970
- de 1971 à 1987

Les véhicules seront notés sur 100 points :

- 25 points pour la rareté du modèle, son intérêt historique
- 25 points pour la qualité de sa restauration ou son état de conservation
- 25 points pour l'élégance du véhicule et du couple
- 25 points pour la présentation

Chaque catégorie sera primée.

Le véhicule ayant obtenu le plus de points recevra le Prix d'Excellence.

Aucun véhicule ne pourra recevoir plusieurs prix dans le même concours.

Rappel : Pour qu'il soit éligible, le véhicule devra avoir au moins 30 ans d'âge.

5 - L'ELEGANTE

L'élégance étant intemporelle, il n'est pas obligatoire de se présenter en costume dit d'époque.

L'élégance doit être naturelle tout en étant sobre. Elle est davantage adaptée à une personne qu'à une époque en particulier.

6 - L'ELEGANT

De même que pour l'élégante, il n'est pas obligatoire de se présenter en costume dit d'époque.

7 - LA PRESENTATION

S'agissant d'un spectacle noté qui donnera lieu à un/des classements, il est important de respecter quelques règles.

-Le chauffeur descend de la voiture pour ouvrir la portière à sa passagère en passant par l'arrière du véhicule, puis l'accompagne pour saluer le public et les jurés

-L'élégance de la présentation se juge aussi sur la descente du véhicule.

8- VERIFICATIONS

Les organisateurs vérifieront la conformité du véhicule (sur le pare-brise contrôle technique + assurance) avec la fiche d'engagement reçue. Vous devez être à même de présenter des papiers du véhicule ainsi que votre permis de conduire.

Les participants retenus s'engagent :

- à avoir des véhicules en bon état et assurés.
- à veiller à la sécurité des visiteurs et spectateurs.
- à respecter le code de la route.
- à respecter les indications des organisateurs.

9- PARTICIPANTS

Les participants s'engagent à rester jusqu'à la fin de la manifestation prévue à 18h.

Les participants autorisent les organisateurs à diffuser, en tout ou en partie, sans limites de territoire ou de durée, les images ou enregistrements réalisés dans le cadre de la manifestation. Cette autorisation comprend notamment le droit de reproduire et de communiquer, par diffusion dans la presse et par télécommunication interactive sur nos sites Internet.

10 –LES PRIX:

Un prix sera remis au gagnant de chaque catégorie.

11 – ASSURANCES

Le participant reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation. C'est au participant de vérifier auprès de son assureur qu'il est bien couvert pour ce type de manifestation.

Le Comité d' Animation a souscrit une assurance Responsabilité civile défense et recours.

En aucun cas, cette assurance ne couvrira les concurrents et ou les passagers, chacun devra prendre les dispositions nécessaires pour être assuré en cas de sinistre.

12 – APPLICATION DU REGLEMENT

Du fait de son engagement, chaque participant est considéré comme adhérent au présent règlement et accepte de se conformer aux décisions des organisateurs. Tout cas non prévu par le présent règlement sera évalué par l'organisation et appliqué obligatoirement.

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toute modification au présent règlement, au programme de la manifestation ainsi que d'annuler en partie ou en totalité si les circonstances, en particulier climatiques, l'exigent.

Tout comportement inadapté ou dangereux sera sanctionné par l'exclusion du rassemblement.

